



COMMUNE D'HAUTEVILLE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2017

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTEVILLE

Date de la convocation 5 avril 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice 14
Nombre de conseillers municipaux présents 14

PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Mesdames Victoire BRAISAZ, Mireille GIORIA, Evelyne PROVINSIAL, Josiane TERCINET
Messieurs : Jérôme BEJUIS, Frédéric BOULANGER, Bernard BRAGHINI, Guy BRAISAZ, Jean-Paul BRAISAZ, Jean-Luc COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET-JANIN, Bertrand JOGUET-RECORDON, Léopold PICHOL-THIEVEND,

Excusés et représentés : néant

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.
Monsieur Jean-Paul BRAISAZ a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures

Le compte rendu et les délibérations afférentes à la séance du 22 février 2017 sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour n° 1 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Madame le Maire se retire de la séance.

Le Conseil après en avoir pris connaissance :

1) **APPROUVE le compte administratif 2016 de la COMMUNE arrêté comme suit :**

Section de fonctionnement

	Voté	Réalisé
Dépenses	4 373 756.21 €	4 046 196.41 €
Recettes	4 373 756.21 €	4 409 545.01 €

Résultat 2016 363 348.60 €

Résultat cumulé au 31/12/2015 331 543.78 €

Résultat cumulé 2016 **694 892.38 €**

Section d'investissement

	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	4 028 444.58 €	1 183 843.72 €	1 118 000.00 €
Recettes	4 028 444.58 €	2 486 930.67 €	759 000.00 €

Résultat 2016 1 303 086.95 €

Résultat cumulé au 31/12/2015 - 1 232 620.69 €

Résultat cumulé 2016 70 466.26 €

RAR - 359 000.00 €

Résultat corrigé - 288 533.74 €

2) **APPROUVE le compte administratif 2015 de l'EAU arrêté comme suit :**

Section de fonctionnement

	Voté	Réalisé
Dépenses	442 747.84 €	232 790.81 €
Recettes	442 747.84 €	138 537.20 €

Résultat 2016	- 94 253.61 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	- 157 454.47 €
Résultat cumulé 2016	- 251 708.08 €

Section d'investissement

	Voté	Réalisé
Dépenses	676 170.39 €	366 455.79 €
Recettes	676 170.39 €	378 293.36 €

Résultat 2016	11 837.57 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	315 359.06 €
Résultat cumulé 2016	327 196.63 €

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Xavier DESMARETS, 1^{er} adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur les comptes administratifs 2016 du budget général et du budget de l'eau.

Adoption CA 2016 Conseillers présents : 13 Mme Le Maire ne participe pas à l'adoption des CA
Ayant voté pour : 12

Ordre du jour n° 2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 du Trésorier

Les comptes communaux présentés, sont conformes aux comptes de gestion du Percepteur.

Proposition : Adoption des comptes de gestion 2016

Conseillers présents 13 Ayant voté pour 13

Ordre du jour n° 3 – AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

BUDGET COMMUNAL

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2016	694 892,38 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		359 000,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		335 892,38 €
Total affecté au c/ 1068 :		359 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2016	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

BUDGET DE L'EAU

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2016	0.00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2016	-251 708.08 €
Déficit à reporter (ligne 002)		-251 708.08 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats 2016

L'assemblée approuve les propositions d'affectations des résultats de l'exercice 2016 des 2 budgets.

Adoption : Conseillers présents 13

Ayant voté pour 13

Ordre du jour n° 4 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017

Madame le Maire rappelle le contexte dans lequel s'élaborent les budgets primitifs de la commune suite à la création de la communauté d'agglomération Arlysère le 1^{er} janvier 2017. Quatre communautés de communes ont fusionnés : CCB, CCHCS, COM'ARLY, CORAL.

La commune de Hauteluze préalablement membre de la Communauté de Communes du Beaufortain, EPCI à fiscalité additionnelle a donc intégré un EPCI à fiscalité propre. Il en résulte que les taxes économiques (CFE, CVAE, IFR, TASCUM), sont transférées à la communauté d'agglomération.

Le produit de ces taxes est attribué à la communauté d'agglomération qui, par conséquent, devra reverser un montant de produit équivalent pour 2017 sous forme d'Attribution de Compensation. Montant fixe pour 2017 sous réserve des transferts de compétence ultérieurs.

La commune de Hauteluze doit délibérer sur les taux des trois taxes : TH (taxe habitation), TFB (taxe foncier bâti), TFNB (taxe foncier non bâti) et non plus sur les taux des taxes économiques.

Par ailleurs, les 39 communes membres de l'agglomération ont adopté une charte prévoyant la neutralité fiscale pour les contribuables.

Les taux proposés sont les suivants :

	2016			2017		
	Commune Hauteluze	Agglo	Taux global	Commune Hauteluze	Agglo	Taux global
Taxe habitation	10.27	4.30	18.81	9.81	9.00	18.81
Taxe sur le foncier bâti	15.57	4.89	20.46	13.46	7.00	20.46
Taxe sur foncier non bâti	108.46	31.21	139.67	117.50	22.17	139.67

Le conseil vote par 12 voix pour, 1 voix contre (M. Léon GROSSET-JANIN) les taux 2017 des trois taxes tels que proposés.

Arrivée de Madame Victoire BRAISAZ

Ordre du jour n° 5 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire fait part des DEMANDES de SUBVENTIONS des ASSOCIATIONS pour l'ANNEE 2017

Madame TERCINET, Présidente du Comité des Fête quitte l'Assemblée au moment du vote

Après examen des dossiers, l'Assemblée décide de l'attribution des subventions suivantes :

- Club des sports	13 940 €	- Anciens combattants d'Hauteluze	300 €
- Association sportive Ecole	2 000 €	- Association Le Revers d'Outray	800 €
- Comité des fêtes	3 500 €	- Comice	8 500 €
- Groupe Folklorique Lo Vouet	500 €	- Wuji	300 €

Un complément de 3 500€ pourrait être versé au Comité des Fêtes en cas de déficit avéré et justifié de la fête des COSTUMES

Les demandes de subvention de deux associations (AAPMA et Association des Parents d'élèves) sont en attente de complément de pièces.

Ordre du jour n° 6 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS LOCAUX

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif communal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 236 910.38 €	3 243 800.26 €
Recettes	4 236 910.38 €	3 243 800.26 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget communal

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif eau 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	503 708.08 €	433 196.63 €
Recettes	503 708.08 €	433 196.63 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget de l'eau

Ordre du jour n° 7 – DROITS DE PREEMPTION

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, plusieurs ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Parcelles D 428-430-461-462-1245-1253 | Bâti sur terrain propre |
| - Parcelles AD 35-50-329-330-331-332-336-337-338-339 | Bâti sur terrain propre |
| - Parcelle C 3358 | Terrain non bâti |
| - Parcelles D 1476 | Bâti sur terrain propre |

Ordre du jour n° 8 – ACTE D'ACQUIESCEMENT JUGEMENT COMMUNE/PICCARD Karl

Madame le Maire expose le contentieux existant depuis 2010 entre M. PICCARD Karl et la commune concernant l'aménagement d'une piste de moto-cross sur la commune d'Hauteluze. Entre temps, la propriété a été vendue à Messieurs HORVATH et NATON ;

Le jugement a été rendu le 27 janvier 2017 dans les termes suivants :

Par ces motifs, Le Tribunal, statuant publiquement par jugement contradictoire en premier ressort, rendu par mise a disposition du greffe,

Donne acte à M. NATON ET M. HORVATH-SAUBIN de leur engagement à procéder à la remise en état à l'état initial et à la mise en conformité de la parcelle avec le règlement du PLU,

Constata le désistement de la commune de ses demandes présentées contre eux, sous réserve que la remise en état soit effectuée, et de l'acceptation de ce désistement par M. NATON et M. HORVATH

Déclare irrecevable l'action de la commune de HAUTELUCE contre M. PICCARD Karl

Déboute M. Karl PICCARD de sa demande indemnitaire dirigée à l'encontre de la Commune

Dit n'y avoir lieu à application des dispositions de l'article 700 du Code de procédure civile

Condamne la commune de Hauteluze aux dépens de l'instance, distraits au profit de Me GROLEE et Me COLLOMB

Déboute les parties du surplus de leurs demandes ;

Les parties adverses ont transmis leur acte d'acquiescement respectif.

Le conseil municipal accepte le jugement rendu et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'acquiescement relatif à cette affaire.

Ordre du jour n° 9 – ORGANISATION RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire expose que l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires est à la charge de la collectivité qui avait fait le choix au travers d'un PEDT de mettre en place des activités sur une après-midi.

Ce fonctionnement ne donne pas satisfaction car il génère trop de contraintes :

- difficulté pour recruter des intervenants à la fois professionnels et pédagogues
- difficulté pour pallier aux absences éventuelles de personnel

De ce fait, de nombreuses séances ont du être encadrées par des élus bénévoles et quelques parents (trop peu nombreux) ce qui n'est pas acceptable sur du long terme.

Pour la prochaine rentrée de septembre 2017, il est proposé de modifier l'organisation des TAP comme suit :

- De 15h15 à 16h les lundis, mardis, jeudis, vendredis

L'encadrement sera assuré par le personnel communal (3 personnes).

Ce projet a été proposé au Conseil d'école. Les enseignantes et le délégué de l'éducation nationale se sont prononcés favorablement, les parents d'élèves s'étant prononcés plutôt contre par l'intermédiaire de leurs représentants.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place la nouvelle organisation des Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2017.

Ordre du jour n° 10 – EGLISE SAINT JACQUES D'ASSYRIE - RESTAURATION

Madame le Maire rappelle que suite à l'ouverture de plis pour le lot 1 – Echafaudage – Parapluie qui avait du être republié, les marchés ont été notifiés aux entreprises retenues :

- Lot 1 CIREME
- Lot 2 JACQUET
- Lot 3 EUROTOITURE/BEAUFILS
- Lot 4 SUD France
- Lot 5 BERTHIER BESSAC
- Lot 6 ECLAIRAGE SERVICE

Le montant total des travaux s'élève à 1 416 527.11 € H.T. pour la tranche ferme et 475 147.50 € H.T.

Madame le Maire présente le plan de financement.

Le conseil municipal:

- **approuve le plan de financement et sollicite la DRAC pour une subvention la plus élevée possible**
- **autorise Mme la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants**

Ordre du jour n° 11 – PROGRAMMATION TRAVAUX 2017

- Les travaux de restauration de l'église débuteront le 2 mai par l'installation de l'échafaudage extérieur. Un sens unique sera mis en place pendant la durée des travaux. Le comice agricole de Hauteluze se déroulant le 21 mai sur la voie de contournement du village, la circulation se fera par le centre village avec la mise en place d'un alternat réglé par feux tricolores.

- Rénovation de la salle Ducis par le personnel du service technique. Fermeture du 15 avril au 2 juin 2017. Les activités ou réunions seront déplacées dans d'autres salles.

Remplacement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules LED, en commençant par le village :

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le financement du montant s'élevant à 3 899 € H.T. et dit que cette somme sera inscrite au budget 2017

Sollicite l'aide financière du SDES

Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention

S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

- Travaux de l'ONF : Madame le Maire fait part du programme d'actions pour 2017 comprenant :

- des coupes : 900 m3 pour un montant estimé de 25 000 € H.T.
- Des travaux de maintenance sont prévus pour un montant de 14 550 € H.T.

Le Conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes

La commission travaux se réunira le 26 avril 2017

Guy BRAISAZ fait remarquer que les travaux prévus à la montée de la Combe ont été déjà reporté plusieurs fois et qu'il serait souhaitable que ce dossier aboutisse. Madame le Maire lui répond qu'un premier contact a été pris avec les riverains, que le projet a été chiffré et qu'il faut maintenant actualiser le montant. Pour avancer et voir aboutir ce chantier, elle propose à Monsieur BRAISAZ G. de prendre le dossier en main. Refus de sa part en arguant qu'il n'a pas eu de poste d'adjoint au moment de la mise en place de la nouvelle municipalité en 2014. De ce fait, Il a informé en temps voulu le CM, qu'il ne participerait à aucune commission communale.

Ordre du jour n° 12 – DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES RISQUES

Madame le Maire rappelle que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

L'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire, et doit être réalisée par unité de travail,

Le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité, et a reçu un avis favorable du CT/CHSCT en date du 12 janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o **Valide** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action
 - o **S'engage** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
 - o **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents correspondant.
- ADOpte** à l'unanimité des membres présents le Document Unique

Ordre du jour n° 13 – RESSOURCES HUMAINES

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Vu la publicité du tableau d'avancements de grades au titre de l'année 2017 ayant fait l'objet d'un avis favorable des C.A.P. de catégories A, B, C – séance du 6 mars 2017, il convient de créer les emplois permanents ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} Avril 2017 de quatre emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de :
 - 1) **Adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe,**
 - 2) **Technicien principal de 1^{ère} Classe,**
 - 3) **Adjoint technique principal de 1^{ère} Classe,**
 - 4) **Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe.**
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame le Maire informe le conseil municipal du départ de Céline MOULIN au 1^{er} juin 2017, et de la demande de mise en disponibilité pour une année de Nicolas ALEX.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter le personnel nécessaire pour la saison d'été et à signer toutes les pièces nécessaires à l'embauche.

Ordre du jour n° 14 – QUESTIONS DIVERSES

- L'EARL des Pégires représenté par Véronique et Isabelle CONSTANTIN a fait une demande auprès de la commune pour obtenir une location d'alpage communal. La commission agricole s'est réunie et propose au conseil municipal de signer une convention pluriannuelle pour la parcelle A 607 et B 1211 (en partie) pour un total d'environ 31.5 ha.

Le conseil municipal se prononce favorablement et autorise Madame le Maire à signer la convention.

- Le bureau de vote pour les deux tours des élections présidentielles sera ouvert de 8 h à 19 h.

- Madame SEMERY, Présidente de l'association J'aime Hauteluce, demande la parole. Elle souhaite savoir si l'étude de positionnement touristique de la commune a bien été inscrite au budget. Madame le Maire lui confirme en lui spécifiant que le cahier des charges est en cours d'écriture.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

La PROCHAINE REUNION du CONSEIL MUNICIPAL est fixée au lundi 22 mai 2017 à 19 heures

